Direction Générale

Kinshasa, le 16 NOV 2026

DECISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 32/ANSER/DG/PI/2026

relative au recrutement d'un groupement de consultants individuels nationaux pour le développement de la stratégie numérique, l'adoption du cadre d'assurance qualité et de suivi et l'appui au développement de la plateforme numérique du programme Africa Mini-grids Program (AMP) – Projet national en République Démocratique du Congo

Le Directeur Général

Vu la Constitution telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi n°08/009 du 08 Juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements publics, spécialement dans son article 13 ;

Vu la Loi n°14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité ;

Vu la Loi n°10/010 du 27 Avril 2010 relative aux Marchés Publics ;

Vu l'Ordonnance n°20/121 du 17 juillet 2020, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance N°23/172 du 18 Août 2023 portant nomination des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale d'un Etablissement Public dénommé « Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et périurbain », « ANSER » en sigle ;

Vu le Décret n°23/12 du 03 Mars 2023 portant Manuel de procédures de la loi relative aux Marchés Publics ;

Vu le Décret n°16/014 du 21 Avril 2016 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et périurbain, « ANSER » en sigle ;

Vu le rapport d'analyses des candidatures ;

DECIDE

Article 1er :

Le marché relatif au recrutement groupement de consultants individuels nationaux pour le développement de la stratégie numérique, l'adoption du cadre d'assurance qualité et de suivi et l'appui au développement de la plateforme numérique du programme Africa Mini-grids Program (AMP) – Projet national en République Démocratique du Congo, est **attribué provisoirement** au groupement de consultants individuels **NSADI MBIAPA Fidèle & MOBONDA EBOBA John,** ayant obtenu la note de 70,3 points sur 100.

Cyprien MUSIMAR NDELE